



## Renouveau de titre de séjour

Par **kibangadi**, le **03/05/2009** à **16:17**

Bonjour,

j'ai un titre de séjour vie privée vie familiale, je rénouvele dans 2 mois et avec ma femme rien ne vas. j'ai un cdi est ce que je peut renouveller avec, ou bien je peut changer de statut?

Par **anais16**, le **03/05/2009** à **19:15**

Bonjour,

monsieur, quelle est votre nationalité et celle de votre femme? Depuis quand êtes vous mariés? depuis combien de temps avez vous un titre de séjour?

Ces informations sont nécessaires pour pouvoir répondre correctement à vos questions.

Merci

Par **kibangadi**, le **05/05/2009** à **04:40**

je suis congolais, ma femme est française, nous sommes mariés depuis le 17/05/2007, mon premier titre ma été donné le 15/08/2007.

Par **anais16**, le **08/05/2009** à **10:38**

Bonjour,

selon la législation, le titre de séjour d'un conjoint de français peut être retiré s'il y a rupture de la vie commune dans les quatre ans suivant le mariage; ce qui pourrait donc être votre cas à moins que vous ayez eu des enfants avec votre femme.

Si vous ne vivez plus avec elle ou si vous pensez qu'elle refusera de vous accompagner lors de votre prochain renouvellement, entamez au plus vite les démarches de changement de statut. En effet, n'attendez pas un rejet de la Préfecture qui vous rendrait en situation irrégulière.

On ne renouvelle pas un titre VPF "conjoint de français" uniquement avec un CDI, c'est un changement de statut vers celui de "salarié".

Renseignez vous bien en Préfecture sur les pièces à fournir et les démarches à faire, un tel changement de statut n'est pas évident à obtenir.